

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur O. Blanchard, 26 décembre 1860](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur O. Blanchard, 26 décembre 1860

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Blanchard, O.](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 décembre 1860](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Blanchard, O.](#)

Lieu de destinationTrith-Saint-Léger (Nord)

Description

RésuméGodin répond à une lettre de Blanchard du 21 décembre 1860 sur sa candidature à l'emploi de comptable des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin observe que Blanchard n'indique pas les émoluments auxquels il prétend. Il lui explique qu'un nouvel employé ne peut remplir les tâches remplies par

l'employé expérimenté à remplacer - tenue du portefeuille et de la caisse, direction de la comptabilité, répondre au courrier (60 à 100 lettres reçues par jour) -, et qu'il pense répartir celles-ci en en confiant une partie à plusieurs des 8 employés des bureaux. Godin précise que l'emploi comprend le contrôle des opérations de l'usine de Belgique et la direction de la comptabilité spéciale pour les fonctions qui vont devoir répondre aux besoins de la population de la vaste habitation qu'il a fondée à Guise : boucherie, boulangerie, comestibles, combustible, restaurant, café. Godin demande à Blanchard de lui indiquer à quels émoluments il prétend. Il précise enfin que le logement dans les nouvelles constructions n'est pas une obligation et que la location coûte 4 à 5 francs par pièce et par mois.

Mots-clés

[Construction](#), [Emploi](#), [Famillistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Habitations](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Guise \(Aisne\) - Famillistère](#)
- [Guise \(Aisne\) - Famillistère : aile gauche](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBlanchard, O.

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéEmployé/Employée

BiographieEmployé à la comptabilité des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il réside à Trith-Saint-Léger (Nord) au moment de son embauche en janvier 1861.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (148r, 149v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quise le 26 y^{bre} 1860

148

Monsieur Blanchard

a Trillemont

Ma lettre de ce jour ne laisse la
question des appointements en suspens et
me demande avant de répondre le détail
de la besogne que remplissait l'employé
dont le départ donne lieu pour moi à
faire entrer deux nouveaux comptables dans
mes bureaux, à détail on peut avoir
aucun utilité directe dans la question
car je ne puis songer à donner la même
fonction au la même besogne à un nouvel
employé une habitude bien acquise de opérations
de bureau pourrait seule lui permettre en tenant
le portefeuille, la caisse, de diriger la comptabilité
et de faire face à un courrier qui depuis
le mois nous ammenait de 60 à 100 lettres
par jour, le développement des affaires
m'oblige à diviser le travail et à le planer
sur le pied d'un contrôle plus rigoureux
la caisse et le portefeuille pourront à cet effet
être remis aux mains de l'un des huit employés
restant dans mes bureaux sous le contrôle d'un
employé chef ^{principal} chargé le travail de correspondance
et des comptabilités extérieures de partage ^{intermédiaires}
et d'intermédiaires ~~autres~~ car il est utile en de
vous faire remarquer que je possède en Belgique

641

en second établissement dont les opérations
devraient être ramennées à Guin et au besoin
étudiées sur place

Dans cette note j'ai fondé à Guin une
dette construction pour loger une partie de
personnel de mes employés et ailleurs une
comptabilité spéciale doit être aussi organisée
pour répondre aux divers fonctions qui sont
à être établis expérimentalement aux besoins
de la consommation journalière telles sont
les fonctions de boulangerie, de boucherie, de
cambusibles, de restaurant, de café, etc.

tout cela sous le régime modifié et doit
nécessairement changer la marche de mon
organisation, il résulte donc que votre
siffre d'appointement doit être fixé par vous
sur le pied auquel vous devez mettre votre
capacité et votre activité aux services de mon
commerce

Je n'ai pas de réponse à me répondre sur
ce point le moment étant venu ou je
dois prendre une résolution vis-à-vis de divers
compétiteurs aux emplois que j'ai offerts

quant au logement tout en le procurant
à mes employés dans la construction que j'ai
fait élever dans ce but il leur est facultatif et ils
en paient le loyer. vous pourriez donc être assuré d'un
logement convenable sur le pied de 5 francs par
chacun par mois et par mois

Je vous prie d'agréer mes parfaites civilités

De Guin